

# FINANCES COMMUNALES : Saint Quentin la Poterie

Note de présentation du Budget Primitif 2023

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

## Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Répartition du Budget 2023

Fonctionnement

3 465 707 €

Investissement

2 741 707 €

## Contexte

Pour cette année 2023 le contexte lié à la crise énergétique vient impacter largement les communes. Pour Saint Quentin, le budget consacré à l'énergie va être doublé passant de 120 000 € en 2022 à 240 000 € en 2023. Des mesures seront prises afin d'atténuer le choc lié à cette hausse importante (extinction de l'éclairage public...).

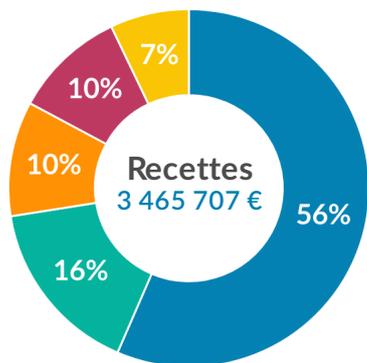
## Orientations

- ▶ Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ▶ Conservation d'une bonne capacité d'auto financement
- ▶ Stabilité des taux d'imposition communaux depuis 2008

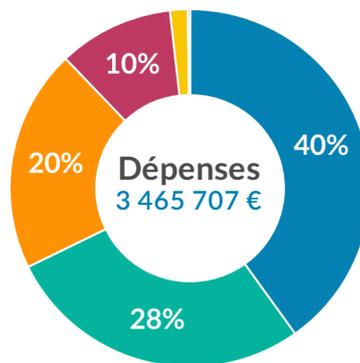
# FINANCES COMMUNALES : Saint Quentin la Poterie

Note de présentation du Budget Primitif 2023

## La section de fonctionnement



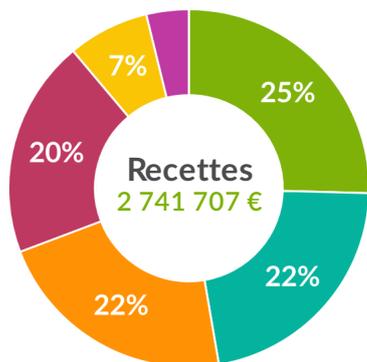
- Impôts et taxes : 1 957 000 €
- Dotations et participations : 555 000 €
- Produits des services : 360 000 €
- Excédent antérieur : 348 707 €
- Autres recettes : 245 000 €



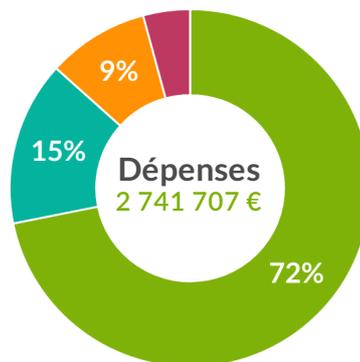
- Charges de personnel : 1 390 000 €
- Charges générales : 958 000 €
- Virement à section d'invest : 697 707 €
- Charges gestion courante : 358 000 €
- Intérêts d'emprunts : 55 000 €
- Autres dépenses : 7 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 3 465 707 € pour 2023 avec 3 constats qui peuvent être faits : Le chapitre des dépenses à caractère général (011) augmente du fait principalement de la hausse de la facture énergétique à absorber dans le budget 2023. Le chapitre des dépenses de personnel (012) augmente en raison de l'intégration de la hausse du point d'indice sur une année pleine en 2023. Le produit fiscal est revalorisé par l'intégration dans les recettes fiscales de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

## La section d'investissement



- Virement de section de fonct : 697 707 €
- Emprunt : 600 000 €
- Excédents de fonct capitalisés : 600 000 €
- Dotations et subventions : 540 000 €
- Produits des cessions : 200 000 €
- Autres recettes : 104 000 €



- Dépenses d'équipement : 1 969 422 €
- Déficit d'invest reporté : 407 285 €
- Remboursement du capital : 250 000 €
- Autres dépenses : 115 000 €

En 2023, la commune va continuer de décliner le programme d'investissement proposé aux citoyens en 2020. En début d'année, les places du village (bellecroix, horloge et mairie) ont fait peau neuve avec des travaux d'aménagement subventionnés par la région (15%) et l'Etat à travers la DETR (20%). Le city stade des écoles est désormais livré et prêt pour accueillir les écoliers. La route d'Uzès verra l'enfouissement des réseaux secs et la réhabilitation des réseaux humides sur le 1er semestre 2023. En fin d'année débutera l'aménagement de la voirie en comaitrise d'ouvrage avec le département

## Fiscalité votée en 2023

	Taux voté	Produit voté
 Taxe foncière	<b>42.36%</b>	1 599 937 €
 Taxe foncière non-bati	<b>57.57%</b>	48 647 €

## En synthèse

Le budget 2023 sera marqué par une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement (énergie) afin de conserver des marges de manœuvre indispensables à la poursuite du programme d'investissement ambitieux que s'est fixé l'équipe municipale.

Au 1er janvier 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **2 491 646 €**